

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE VINGT-QUATRE SEPTEMBRE (24/09/2026)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 Septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 30

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Claude GAUTHIER, M. Philippe GARCIA, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, Mme Ghislaine MARTY, M. Marc TEULADE CABANES, Mme Marie-France CABOS, Mme Isabelle CLAVE, M. Jean-Christophe THIERS, M. Olivier ORSEL, M. Frédéric MARCHAL, Mme Sabine BEORCHIA, Mme Marie BARDOT , M. Baptiste PERRUSSOT, M. Alain REINALDOS, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Titouan LEHOUCQ, M. Philippe FARGUES, M. Francis FRAUNIE, Mme Séverine LAURENT, Mme Florence LAGARRIGUE, M. Alexandre CAPOULADE, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 2

Mme Stéphanie GAYET (Représentée par Monsieur Romain LOPEZ), **Adjointe**,

M. Gilles BENECH (Représenté par Monsieur Claude GAUTHIER), **Conseiller Municipal**.

ÉTAIT EXCUSE : 1

M. Jules DUFFAUT, **Conseiller Municipal**

Monsieur Jérôme POUGNAND est nommé secrétaire de séance.

02 – 24 septembre 2026

2. Désignation du représentant référent de la commune auprès de la Fédération Européennes des sites clunisiens

Rapporteur : Monsieur Olivier ORSEL

La Fédération Européenne des Sites Clunisiens anime un réseau de monuments à l'échelle européenne afin de valoriser le patrimoine. La qualité du travail de la Fédération a été reconnue par le Conseil de l'Europe qui a attribué au réseau des Sites clunisiens la mention d'« Itinéraire culturel du conseil de l'Europe ». Depuis 2021, la Fédération des Sites Clunisiens est entrée dans une démarche d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO pour le patrimoine exceptionnel que constitue « Cluny et les Sites clunisiens européens ».

Pour faciliter la gouvernance de ce réseau, des comités territoriaux ont été instaurés. Le site de Moissac est un des douze membres du comité territorial Nouvelle-Aquitaine Occitanie

Il revient à Monsieur le Maire de désigner un représentant référent pour représenter la collectivité auprès de la Fédération européenne des sites clunisiens. Le représentant désigné est l'interlocuteur unique du site auprès de la Fédération.

À ce titre, il :

- Participe aux assemblées générales et aux réunions du réseau
- Reçoit les informations et publications de la Fédération
- Assure la transmission des informations au sein de la collectivité
- Contribue à l'intégration et à la participation active du site au réseau européen

Le représentant dispose d'une voix délibérative aux assemblées générales et est éligible au Conseil d'administration, conformément aux statuts de la Fédération.

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les intérêts historiques, culturels et touristiques majeurs que constituent l'adhésion de Moissac à la Fédération européenne des sites clunisiens et la participation de la collectivité au processus de labellisation des sites clunisiens au patrimoine mondial de l'UNESCO ;

Considérant la nécessité de désigner un représentant référent pour représenter la collectivité auprès de la Fédération européenne des sites clunisiens et auprès de la commission territoriale Nouvelle-Aquitaine Occitanie ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 5 abstentions (M. FARGUES, M. FRAUNIE, Mme LAURENT, M. CAPOULADE, Mme LAGARRIGUE),

DESIGNE Mme Sophie LOPEZ élue référente pour représenter la commune auprès de la Fédération européenne des sites clunisiens et auprès de la commission territoriale Nouvelle-Aquitaine Occitanie,

Pour copie conforme
Moissac, le 28 septembre 2026

Le Maire,

Romain LOPEZ
Le secrétaire de séance,

Jérôme POUGNAND